

Demande d'ouverture de compte RER

Pour les comptes d'épargne-retraite et comptes de CPG enregistrés Citibank^{MD}

DIRECTIVES

1. Remplir le formulaire

- ▶ Pour que votre demande soit traitée dans les plus brefs délais, veuillez remplir toutes les sections du présent formulaire.
- ▶ Signez et datez le formulaire.

2. Fournir les documents justificatifs

Veuillez joindre un chèque pour faire le dépôt initial nécessaire à l'ouverture du compte. Le chèque doit être tiré sur un compte bancaire établi à votre nom et domicilié dans une autre institution financière canadienne. Si le chèque ne provient pas du compte du titulaire du régime détenu dans une autre institution financière canadienne, veuillez communiquer avec le Centre bancaire téléphonique CitiPhone^{MD} (aux numéros ci-dessous) pour obtenir de plus amples renseignements.

3. Transmettre le formulaire et les documents justificatifs à Citibank Canada

Veuillez vous assurer que le formulaire est dûment rempli. Citibank vous retournera, de façon systématique, toute demande incomplète (c.-à-d. documents manquants et/ou formulaire rempli de façon incorrecte). Veuillez faire parvenir tous les documents à l'adresse suivante :

Citibank Canada
Centre administratif des services bancaires
C.P. 4436, Succursale A
Toronto (Ontario) M5W 3Z1

Après avoir reçu et approuvé votre formulaire dûment rempli et la documentation requise, nous vous ferons parvenir une trousse de bienvenue Citibank fournissant tous les détails sur votre (vos) nouveau(x) compte(s) Citibank. Si vous avez besoin d'aide en remplissant ce formulaire, ou de plus amples renseignements, veuillez appeler le Centre bancaire téléphonique CitiPhone au **1 800 387-9292**, sans frais au Canada et aux États-Unis ou, à Toronto, veuillez composer le **416-947-4100**. *Le Centre bancaire téléphonique CitiPhone est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.*

Renseignements sur le régime

Ma demande concerne (cocher une case) : un régime d'épargne-retraite (RER) un RER au nom de l'époux ou du conjoint de fait

Renseignements sur le titulaire du régime

Titulaire du régime

Cocher une case M. M^{me} M^{lle} Dr

Nom : Prénom Initiale Nom de famille

Date de naissance (JJ, MM, AAAA) Numéro d'assurance sociale (obligatoire)

Correspondance : Anglais Français

Adresse : Bureau/App. Numéro Rue

Ville Province Code postal

() ()
Tél. (domicile) Tél. (travail) (poste)

() ()
Télé. Autre numéro de téléphone

Pays de résidence Citoyenneté

Si vous n'êtes pas citoyen canadien :

Êtes-vous une personnalité connue ou êtes-vous apparenté
à une telle personne *? Oui Non

Renseignements sur l'époux ou sur le conjoint de fait

(à remplir seulement s'il y a lieu)

Cocher une case M. M^{me} M^{lle} Dr

Nom : Prénom Initiale Nom de famille

Date de naissance (JJ, MM, AAAA) Numéro d'assurance sociale (obligatoire)

Correspondance : Anglais Français

Adresse : Bureau/App. Numéro Rue

Ville Province Code postal

() ()
Tél. (domicile) Tél. (travail) (poste)

() ()
Télé. Autre numéro de téléphone

Pays de résidence Citoyenneté

Si vous n'êtes pas citoyen canadien :

Êtes-vous une personnalité connue ou êtes-vous apparenté
à une telle personne *? Oui Non

* Une personnalité connue – Toute personne occupant, ayant récemment occupé, ayant posé sa candidature pour ou étant considérée pour un poste de haut fonctionnaire au gouvernement (ou pour un parti politique) d'un pays, d'un état, d'une municipalité ou d'un département (y compris l'armée), d'un organisme ou d'une société propriété de l'État. Personne apparentée – Toute personne membre de la famille immédiate d'une personnalité connue (p. ex. – époux(se), père, mère, frère, sœur ou enfant; ou un conseiller supérieur ou toute autre personne étroitement liée à une personnalité connue).

Renseignements professionnels

Titulaire du régime

Emploi

Travailleur autonome : Oui Non

Employeur/Dénomination commerciale

() ()
Tél. (travail) Téléc. (travail)

Adresse (travail) : Bureau Numéro Rue

Ville Province Code postal

Cotisations d'un époux ou d'un conjoint de fait

Emploi

Travailleur autonome : Oui Non

Employeur/Dénomination commerciale

() ()
Tél. (travail) Téléc. (travail)

Adresse (travail) : Bureau Numéro Rue

Ville Province Code postal

Renseignements sur le placement

Veillez choisir le type de compte que vous désirez ouvrir.

Compte d'épargne-retraite Citibank Dépôt initial _____ \$¹

Compte de CPG enregistré Citibank Dépôt initial _____ \$¹
(minimum 1 000 \$)

Option relative au compte de CPG non rachetable² rachetable³

Veillez choisir une durée 1 an 18 mois* 2 ans* 3 ans* 4 ans* 5 ans*

* L'intérêt est composé annuellement et payé à l'échéance.

Directives à exécuter à l'échéance⁴

Renouveler le capital et l'intérêt pour la même durée

Renouveler le capital pour la même durée, déposer l'intérêt dans le compte d'épargne-retraite Citibank portant le numéro _____

Déposer le capital et l'intérêt dans le compte d'épargne-retraite Citibank portant le numéro _____

Autre, veuillez spécifier _____

¹ Le taux d'intérêt appliqué au placement correspondra au taux d'intérêt en vigueur le jour ouvrable où Citibank recevra le dépôt.

² La valeur à l'échéance ne sera pas versée avant la date d'échéance.

³ Si vous encaissez le CPG au cours des trente (30) premiers jours, aucun intérêt ne sera versé. Si vous encaissez le CPG après 30 jours et avant la date d'échéance, le taux d'intérêt d'un CPG rachetable s'applique.

⁴ À la date d'échéance, votre CPG sera automatiquement renouvelé pour la même durée et la même option, aux taux d'intérêt en vigueur à ce moment, si la présente section n'est pas remplie.

Source du placement initial

Nouvelle cotisation (chèque personnel ci-joint) Transfert à partir d'un autre RER (veuillez joindre un formulaire de transfert direct de RER ou un relevé T2033)

Option de cotisations périodiques

(Offerte avec le produit d'épargne-retraite seulement)

Afin d'effectuer des cotisations périodiques au compte d'épargne-retraite de Citibank, veuillez débiter mon compte à partir du ____/____/____
jj mm aaaa

à toutes les semaines à toutes les deux semaines à tous les mois et

déposer la somme de _____ \$ dans mon compte d'épargne-retraite de Citibank.

Veillez traiter le prélèvement automatique à partir de :

Nom de la banque/fiducie _____ N° de compte bancaire _____

Ci-joint, un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ » pour ce compte.

Désignation du bénéficiaire du régime d'épargne-retraite

(Veillez remplir cette partie afin de désigner un bénéficiaire advenant votre décès)

Je désigne :

Nom : _____
Prénom Initiale Nom de famille Lien avec le titulaire du régime

Adresse : _____
App. Rue Ville Province Code postal

comme bénéficiaire ayant le droit de recevoir tous les montants payables en vertu du présent régime advenant mon décès, si il ou elle est encore en vie, autrement ces montants seront versés à ma succession. J'annule toute désignation antérieure de bénéficiaire des fonds provenant du régime. Il est de mon entière responsabilité de m'assurer que cette désignation est valide en vertu des lois en vigueur au Canada et dans ses provinces, selon le cas.

Nota : Il se peut que votre désignation de bénéficiaire ne soit pas modifiée automatiquement à la suite d'un mariage ou de la rupture d'un mariage ou à la suite du décès du bénéficiaire. Vous devrez peut-être remplir une nouvelle désignation de bénéficiaire à cette fin. Il vous incombe de vous assurer que votre désignation de bénéficiaire est exécutoire et de la modifier lorsqu'il convient de le faire.

Autres services

Citibank Enligne

Citibank vous inscrira automatiquement à Citibank Enligne pour vous donner accès à tous vos comptes par Internet. Si vous ne voulez pas être inscrit, veuillez l'indiquer :

Non, je ne veux pas bénéficier de l'accès accordé pour Citibank Enligne

Renseignements sur les tiers

Cette section doit être remplie. Nous ne pourrons ouvrir un nouveau compte sans les renseignements demandés.

Ce compte sera-t-il utilisé par ou au nom d'un tiers (une personne autre que le titulaire du régime dont le nom apparaît aux présentes)?

Oui Non

Si c'est le cas, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom du tiers _____

Adresse du tiers : App./bureau Numéro Rue Ville Province Code postal

Profession du tiers (pour les particuliers uniquement) Lien avec le (les) titulaire(s) de compte

Si le tiers est une entreprise :

Type d'entreprise Numéro d'enregistrement/de constitution Lieu de constitution

Acceptation, déclaration et signature du titulaire du régime

Par les présentes,

- J'enjoins à Citibank Canada (« Citibank ») de demander l'enregistrement d'un régime d'épargne-retraite Citibank (« le régime ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, le cas échéant, de toute autre loi, selon ce que Citibank jugera nécessaire ou utile. Les versements à Citibank seront effectués par moi-même, par mon époux ou par mon conjoint de fait;
- J'accepte de me conformer aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et de toute autre loi en vigueur dans la province indiquée dans mon adresse aux présentes;
- Je comprends que, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et aux autres lois provinciales en vigueur, des impôts peuvent être perçus sur les prestations versées en vertu du régime;
- J'ai lu et je comprends les conditions relatives au compte RER fournies avec cette demande et je m'engage à les respecter;
- J'accepte de me conformer aux dispositions des Conditions générales des services bancaires aux particuliers de Citibank Canada (« conditions générales »), des Frais des services bancaires de Citibank Canada, des Taux et frais de services bancaires de Citibank Canada et de l'Énoncé de politique sur la protection des renseignements personnels de Citibank Canada (collectivement appelés « déclarations ») qui m'ont été fournis avec cette demande ou qui peuvent m'être fournis ultérieurement par la poste, par télécopieur ou par l'entremise de Citibank Enlignee;
- Je conviens que si les déclarations n'ont pas été fournies avec cette demande, elles peuvent être obtenues en communiquant avec Citibank et que je n'utiliserai pas mon (mes) compte(s) ou n'y accéderai pas avant d'avoir reçu et examiné les déclarations;
- Je reconnais et je conviens que toute utilisation de mon (mes) compte(s) et que tout accès à mon (mes) compte(s) de ma part constitueront une preuve concluante que j'ai reçu et examiné les déclarations et que j'accepte de m'y conformer;
- Je consens à Citibank les droits requis pour l'utilisation, l'obtention, la vérification, le partage et l'échange de renseignements à mon sujet et j'autorise Citibank à effectuer ces actions, aux fins établies dans l'Énoncé de politique sur la protection des renseignements personnels de Citibank Canada;
- Je consens à Citibank les droits d'obtention des renseignements relatifs à mon rapport de solvabilité et j'autorise Citibank à obtenir ces renseignements, de sorte que Citibank puisse vérifier mon identité et que le (les) compte(s) ne soit (soient) pas ouvert(s) à toute fin frauduleuse ou illégale;
- Je comprends et j'accepte que les mêmes déclarations s'appliquent à tout compte supplémentaire pour lequel je peux ultérieurement faire une demande et que je peux établir avec Citibank;
- Je reconnais qu'une autorisation révocable pour le virement de fonds est énoncée dans la section intitulée « Virements de fonds » des conditions générales;
- Je comprends et j'accepte que le service de virement de fonds et le Régime de placement régulier offert par Citibank soit assujéti aux conditions générales qui régissent mon (mes) compte(s) bancaire(s) auprès des autres institutions financières;
- Je comprends et j'accepte que Citibank se réserve le droit de ne pas ouvrir mon (mes) compte(s) si les exigences relatives à l'ouverture d'un compte ne sont pas satisfaites;
- J'autorise Citibank à accepter une télécopie de cette demande et à se conformer à cette copie comme s'il s'agissait du document original;
- J'autorise Citibank à accepter mes directives par téléphone et par télécopieur à l'égard de la tenue du (des) compte(s) et je ne tiendrai pas Citibank responsable de toute perte ou de tout dommage subis par suite de l'acceptation de mes directives ainsi données;
- Je déclare que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts et que je n'ai pas caché de renseignements et je consens à informer Citibank de toute modification des renseignements personnels fournis lorsque cette modification est apportée; et
- Je déclare qu'il est de ma volonté expresse que cette convention et tous les documents y afférents soient rédigés et signés en français. It is my wish that this application and all related documents be drawn up and executed in French.

X

Signature du titulaire du régime

Date

Cotisations d'un époux ou d'un conjoint de fait

(Veuillez remplir cette section le cas échéant uniquement)

Je reconnais être le cotisant au programme mentionné ci-dessus; j'ai lu, je comprends et j'accepte de me conformer aux conditions générales du RER jointes aux présentes. Je comprends que, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et aux autres lois similaires en vigueur dans la province où j'ai élu résidence, des impôts peuvent être perçus sur les prestations versées en vertu du régime.

X

Signature du cotisant

Date

À L'USAGE DE LA BANQUE UNIQUEMENT

Signature autorisé de Citibank _____

Code de Citibank _____ Numéro de compte _____

CIF : Titulaire du régime _____ Cotisant _____ Bénéficiaire _____

Ouvert par _____ Vérifié par _____ Date _____

Conditions relatives au compte RER

Citibank Canada, dépositaire (« Citibank »), s'engage par les présentes à détenir dans un régime d'épargne-retraite Citibank (« le régime ») des sommes déposées (« cotisations ») par le titulaire du régime (« vous »), également appelé « rentier » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, ou des cotisations faites par votre époux ou votre conjoint de fait, dans le but de vous procurer un revenu de retraite, conformément aux conditions suivantes :

Enregistrement

Citibank présentera une demande d'enregistrement du régime à titre de régime d'épargne-retraite conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, le cas échéant, aux dispositions de toute loi semblable en vigueur dans la province canadienne où vous résidez (ces lois sont ci-après appelées collectivement les « lois fiscales applicables »).

Votre compte

Citibank tiendra un compte (« le compte ») à votre nom et consignera les cotisations versées par vous ou votre époux ou conjoint de fait, ainsi que les options relatives à votre compte et l'intérêt porté au crédit de ce dernier. Vous devrez ouvrir des comptes distincts auprès de Citibank si vous et votre époux ou conjoint de fait désirez verser des cotisations en votre propre nom.

Cotisations

Les cotisations reçues de vous ou de votre époux ou conjoint de fait doivent être déposées en espèces ou l'équivalent et tout l'intérêt qu'elles rapportent sera détenu par Citibank conformément aux dispositions de votre régime et de toutes les lois fiscales applicables. Vous pouvez effectuer des cotisations jusqu'au 31 décembre de l'année où vous atteindrez l'âge de soixante-neuf (69) ans (« date d'échéance ») ou jusqu'à la date du début du versement des prestations (telle qu'elle est définie à la section « Dispositions relatives au revenu de retraite »), selon la première de ces deux éventualités. Citibank conservera toutes les cotisations en dépôt dans le but de vous procurer un revenu de retraite au sens des lois fiscales applicables (« revenu de retraite ») et tel que le prévoit la section « Dispositions relatives au revenu de retraite » des présentes.

Il incombe au cotisant à votre régime de s'assurer que le montant des cotisations déduites aux fins de l'impôt sur le revenu n'excède pas les déductions permises en vertu des lois fiscales applicables.

Remboursement des cotisations

Toutes les cotisations doivent être versées conformément à l'article 146 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* afin d'être admissibles à une exemption fiscale. Sur réception d'une demande et d'une autorisation écrites, Citibank remboursera, à vous ou à votre époux ou conjoint de fait, selon ce qui est indiqué dans la demande, la totalité ou une partie d'une somme reconnue comme une cotisation excédentaire pour l'année, aux termes des lois fiscales applicables. Citibank peut, à son gré, racheter une portion suffisante de votre compte pour couvrir ce remboursement.

Régime de placement à versements périodiques

En choisissant ce service dans votre demande, vous autorisez Citibank à débiter des sommes, au moyen d'un imprimé, par voie électronique ou sous toute autre forme (« prélèvement automatique »), du compte que vous détenez auprès de l'institution financière mentionnée dans la demande (« le tiré »), que ce compte demeure à la succursale indiquée dans votre demande ou qu'il soit transféré à une autre succursale ou à un autre bureau du tiré. La présente autorisation peut être révoquée sur préavis de dix (10) jours envoyé à Citibank et au tiré. La révocation de cette autorisation ne met fin à aucun contrat de fourniture de produits et de services passé entre Citibank et vous. Vous aviserez Citibank par écrit de tout changement aux renseignements sur le compte que vous avez fournis dans votre demande avant la date du prochain débit. Vous convenez que le tiré est autorisé à traiter lesdits retraits comme si vous les aviez signés, et qu'il n'est pas tenu de vérifier si les sommes sont tirées conformément à la présente autorisation. La remise de cette autorisation à Citibank équivaut à sa remise au tiré. Vous joindrez à la demande une formule de chèque portant la mention « ANNULÉ » que Citibank versera à votre dossier. Citibank a le droit, en plus de se prévaloir de tout autre recours qui lui est disponible, de percevoir des frais, qu'elle déterminera à son gré, pour tout prélèvement automatique qui est refusé au moment où il est exigible. Les sommes tirées sur le compte en vertu de la présente autorisation seront remboursables moyennant un avis de votre part au tiré dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours dans les conditions suivantes : i) si la somme n'a pas été tirée conformément à la présente autorisation; ii) si vous avez révoqué la présente autorisation et/ou iii) si le prélèvement automatique a été tiré sur le mauvais compte en raison de la présentation par Citibank de renseignements invalides ou erronés. Vous comprenez que vous devez remettre au tiré une déclaration à cet effet.

Reçu aux fins de l'impôt

Pour chaque année où des cotisations déductibles ont été versées, Citibank vous fera parvenir, au plus tard le 31 mars de l'année suivante, un ou plusieurs reçu(s) pour fins d'impôt faisant état des cotisations versées dans votre régime.

Paiement sur votre régime

À tout moment avant la date d'échéance, vous pouvez demander un paiement sur votre régime. Cependant, tous les paiements sont assujettis à des restrictions imposées par les options de placement que vous avez choisies. Citibank retiendra sur ces paiements toute somme devant être retenue et la remettra à la partie à laquelle elle revient en vertu des lois fiscales applicables.

Transfert du régime

Vous pouvez modifier votre régime en donnant un préavis écrit de trente (30) jours à Citibank si vous désirez verser ou transférer les fonds détenus dans votre régime Citibank dans un autre régime enregistré d'épargne-retraite ou dans un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »). Ce type de transfert doit s'effectuer conformément aux dispositions des lois fiscales applicables.

Modifications du régime

En vous donnant un préavis écrit de trente (30) jours, Citibank peut, à son gré, modifier les conditions régissant votre régime, pourvu que ces modifications ne soient pas appliquées rétroactivement ou qu'elles n'aient pas pour résultat que votre régime soit inacceptable à titre de régime d'épargne-retraite en vertu des lois fiscales applicables.

Preuve d'âge

Bien que Citibank se fie à l'âge que vous avez indiqué dans votre demande, vous pourriez être tenu de fournir une preuve d'âge au moment où un revenu de retraite vous sera versé.

Dispositions relatives au revenu de retraite

Vous devez choisir une date (« date du début du versement des prestations ») à laquelle commencera le versement de votre revenu de retraite. La date du début du versement des prestations ne peut être reportée au-delà du 31 décembre de l'année où vous atteindrez l'âge de soixante-neuf (69) ans et doit tenir compte de toutes les autres exigences des lois fiscales applicables.

Au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date du début du versement des prestations, vous devez en aviser Citibank par écrit et lui donner, en vertu des lois fiscales applicables, l'autorisation et l'ordre de modifier ou de réviser le régime pour permettre le transfert de fonds détenus dans le régime, moins toutes les charges, y compris les impôts et taxes exigibles (les « produits »), dans un FERR. Vous devez désigner l'émetteur du FERR et demander à Citibank de transférer les produits à l'émetteur désigné.

Si vous ne donnez aucun avis dans les quatre-vingt-dix (90) jours précédant le 31 décembre de l'année où vous avez atteint l'âge de soixante-neuf (69) ans, Citibank mettra fin au régime à cette date ou avant, conformément aux lois fiscales applicables.

Décès avant la date d'échéance

Si vous décédez avant la date d'échéance, Citibank rachètera tous les fonds détenus dans votre régime et les versera sous forme de montant forfaitaire à votre bénéficiaire désigné légalement. Le montant forfaitaire ne sera versé que lorsque Citibank aura reçu des preuves satisfaisantes de votre décès et tous les documents juridiques nécessaires. Citibank retiendra dudit versement toute somme devant être retenue et la remettra à la partie à laquelle elle revient en vertu des lois fiscales applicables. Citibank n'assume aucune responsabilité quant aux dommages causés par un retard du versement.

Absence de droit de compensation

Citibank n'a aucun droit de compensation sur les fonds détenus dans votre régime relativement à toute dette ou toute autre obligation que vous pourriez avoir contractée envers Citibank.

Cession

Les fonds détenus dans votre régime ne peuvent être mis en gage, cédés ou en aucune façon remis en garantie à l'égard d'un prêt ou pour une raison autre que de vous procurer un revenu de retraite. Toute cession de ce genre annulera l'enregistrement de votre régime et, dans ce cas, Citibank prélèvera des fonds retirés tout montant devant être retenu, qu'elle remettra par la suite à la partie appropriée conformément aux lois fiscales applicables.

Indemnisation

Vos successeurs, vos exécuteurs, vos administrateurs et vous devrez en tout temps ne pas tenir Citibank responsable relativement à un impôt, une cotisation fiscale ou une autre charge perçus ou imposés par toute autorité gouvernementale, sur demande ou à l'égard du régime.

Autorité

La présente entente est régie par les lois de la province de l'Ontario et doit être interprétée conformément à ces lois, à l'exception des termes « époux » et « conjoint de fait » qui doivent être interprétés comme ils le sont aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Avantage

Aucun avantage autre qu'une prestation, un montant ou un avantage décrit dans les lois fiscales applicables qui est conditionnel de quelque façon que ce soit à l'existence du régime ne peut vous être offert à vous ou à toute autre personne avec laquelle vous avez des liens de dépendance.

Transférabilité

Nous pouvons nous retirer en tant qu'émetteur du régime d'épargne-retraite Citibank Canada. Si nous décidons de cesser nos activités à ce titre, nous transférerons votre régime à un autre émetteur de régimes d'épargne-retraite. Citibank vous avisera par la poste de tout changement d'émetteur et de tout transfert d'actif. Si vous ne nous répondez pas par écrit dans les trente (30) jours suivant la date de cet avis, cela signifiera que vous acceptez le transfert. Si nous cessons nos activités à titre d'émetteur de votre régime, nous n'assumerons plus aucune responsabilité ni obligation à l'égard de celui-ci.